

---

des nodules polymétalliques, concrétions rocheuses de forme sphérique riches en nickel, en cuivre, en cobalt et en manganèse, parsemées sur les fonds marins à des profondeurs allant de 15 à 20,000 pieds, doit se faire au profit de l'humanité entière et non seulement des États technologiquement avancés. C'est là une option à laquelle le Canada a donné son appui entier.

Malheureusement, la Conférence n'a pas progressé plus loin dans cette voie. D'ailleurs, la réalisation d'un tel concept par la création d'une autorité internationale a donné lieu à une confrontation très grave entre pays développés et pays en voie de développement.

Il peut sembler à certains d'entre nous qu'une controverse aussi éloignée de nos préoccupations essentielles ne devrait pas nous inquiéter. Au contraire, deux difficultés primordiales se posent à cet égard.

Tout d'abord, les deux camps attachent tellement d'importance au règlement de cette controverse qu'un échec à ce niveau pourrait signifier l'échec de toute la Conférence.

Deuxièmement, si un régime international adéquat n'est pas instauré sur cette zone, nous ferons face à des conflits entre pays en voie de développement et pays développés. Le Canada pourrait être particulièrement désavantagé par une exploitation sauvage des ressources minérales, notamment du nickel qui constitue une bonne part de nos exportations de minerais et duquel dépend l'existence de collectivités entières au Canada.

Ainsi, dans l'intérêt de la justice internationale aussi bien que dans notre propre intérêt, nous devons consentir un effort maximal pour l'établissement d'un organisme international fort et économiquement viable.

Enfin, tous les États participants sont devenus plus conscients de la nécessité d'une gestion rationnelle des océans, par opposition au laissez-faire du passé. S'il est bon de conserver aux océans leur rôle traditionnel de voies des échanges, commerciaux et autres, et des communications entre les nations, il faut par contre renoncer à la liberté totale qui a si souvent mené à l'abus. Il faut permettre, voire encourager la navigation, la pêche, la recherche et l'exploration, mais dans le cadre d'une surveillance et d'une réglementation appropriées.

D'ailleurs, les discussions sur ce sujet portent en grande partie sur la rationalité de telles règles, leur source et leur application. Le Canada est un chef de file dans la protection du milieu marin.

---